

VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION ÎLE DE FRANCE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

BEAUMONT-SUR-OISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2017-116

144

en date du 28 novembre 2017

OBJET : Arrêté portant interdiction du stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil

Nous, Nathalie GROUX, Maire de la ville de Beaumont-sur-Oise,

Vu la Loi n° 2000-614 du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code pénal notamment les articles 322-4-1 et 322-15-1,

Vu le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-d'Oise,

Considérant qu'une aire d'accueil des gens du voyage a été aménagée par et sur le territoire de la commune de Beaumont sur Oise, chemin des Près de Thury,

Considérant que la commune de Beaumont-sur-Oise relève, en conséquence, de l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 05/07/2000, susvisée,

ARRETONS

Article 1er :

Le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise en dehors de l'aire d'accueil des gens du voyage aménagée chemin des Près de Thury.

Article 2 :

Toute installation effectuée en violation du présent arrêté sera susceptible de faire l'objet d'une décision préfectorale de mise en demeure de quitter les lieux.

Article 3 :

Toute occupation illégale d'un terrain public ou privé pourra donner lieu à des poursuites judiciaires en application de l'article 322-4-1 du code pénal.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Article 5

Ampliation de présent arrêté sera transmise à :

Madame la Directrice Générale des services,
Monsieur le Directeur des services techniques,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Persan,
Monsieur le Chef de service de Police municipale,
Les agents de police municipale,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Nathalie GROUX
Maire de Beaumont-sur-Oise